



Éditorial

Premier bilan



M. Émile Pérez

En septembre 2008, FRANCOPOL voyait le jour avec pour objectif le partage des meilleures pratiques en matière de formation et de techniques policières. En un an, notre association s'est affirmée et développée. En 2009, tant au sein de son réseau qu'au

près d'autres partenaires, elle a organisé plus d'une vingtaine d'activités portant sur la déontologie et le contrôle des services de police, le droit des enfants, la sécurité routière, police et diversité ou encore la formation des formateurs...

Au-delà des 13 organisations fondatrices, sept services de police ou centres de formation européens et canadiens souhaitent désormais rejoindre le réseau.

Cette ouverture s'est également manifestée au niveau des actions sur le sol africain avec la formation de formateurs en République Centrafricaine et l'organisation d'un colloque interrégional au Burkina Faso. La capacité du réseau à trouver rapidement des experts dans son vivier et son expérience en matière de gestion de projet ont permis de remporter des vifs succès. Afin d'atteindre l'excellence dans l'échange des bonnes pratiques, des techniques policières et de formation, il convient également de développer des partenariats porteurs d'avenir, tel qu'établi avec la délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Notre programme de partage de l'information a été développé par le biais de notre bulletin numérisé d'information ainsi que du site Internet www.francopol.org intégrant notamment le portail d'accès au Carrefour FRANCOPOL de l'Information et du Savoir (CFIS).

En 2010, notre objectif premier sera l'ouverture du réseau aux pays francophones du Sud et principalement de l'Afrique. Le développement du site Internet du CFIS contribuera à faire connaître les qualités et la diversité des formations dispensées par les écoles et des centres de formation du réseau. Un programme ambitieux de formation garantira enfin cette volonté de FRANCOPOL de s'ouvrir à un plus grand nombre de membres tout en confirmant ses objectifs et ses valeurs.

Colloque international au Burkina Faso

FRANCOPOL a organisé un colloque ayant pour thème : « La formation et les pratiques policières en matière de droits de l'enfant » qui s'est tenu à Ouagadougou, les 10 et 11 novembre 2009. Cet événement a regroupé plus de cent participants issus de onze pays : le Bénin, le Burkina Faso, le Canada, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, la France, le Mali, le Niger, la République Centrafricaine, le Tchad et le Togo. Les directeurs de services policiers, d'écoles de police, les instructeurs et les chefs des brigades des mineurs se sont rassemblés, en plus des acteurs de la société civile œuvrant dans la protection des droits des enfants en Afrique de l'Ouest (p.3).



Conférence FRANCOPOL Canada

Du 13 au 15 octobre 2009, le Collège canadien de police (CCP) accueillait à Ottawa des représentants d'organisations canadiennes et internationales d'application de la loi dans le cadre de la première conférence de FRANCOPOL Canada, ayant pour thème : « La prestation de services policiers dans une société multiculturelle : réflexion et échanges ». Selon les organisations présentes, l'une des retombées positives de la création de FRANCOPOL est certainement la dynamisation des échanges sur le plan canadien. (p.4)



L'importance des réseaux policiers internationaux

Les organisations policières ont avantage à s'internationaliser afin de demeurer à l'avant-garde. Cette ouverture vers le monde se manifeste de diverses façons : opérations de paix, entraide judiciaire, échange de renseignements, coopération technique etc. Le succès de la coopération des services policiers repose sur l'utilisation des structures interétatiques existantes, mais aussi sur la force de leur réseau informel. Pour les membres de FRANCOPOL, il est donc important de mettre en place des moyens de partage d'expertise entre les institutions œuvrant dans le domaine policier. Le partage d'une langue commune facilite l'établissement de liens de coopération.

Sommaire

Le dossier de FRANCOPOL (P. 2)

Réunion du CFIS africain

Portrait des centres de documentation

L'événementiel (P. 3, 4, 5)

Colloque international africain

Conférence FRANCOPOL Canada

Conférence sécurité routière France-Belgique

Experts en RCA

Police du Monde (P. 6)

La Sûreté Publique de Monaco

Focus du mois (P. 7)

Police: organisation apprenante, vue par la

Belgique

Et aussi (P. 8)

Calendrier des activités

Aperçu: Colloque sur la cybercriminalité

Le CFIS: première réunion africaine

FRANCOPOPOL a réuni 20 représentants des services de police, de gendarmeries et d'écoles de police provenant de 8 pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Togo, Tchad, Bénin, Liban, RCA, Niger) pour discuter de leur intérêt à adhérer au réseau et au Carrefour FRANCOPOPOL de l'information et du savoir (CFIS). Les organisations présentes ont exprimé leur intérêt à faire partie du réseau afin de partager les pratiques. De plus, la volonté de s'unir et de former un groupe composé d'écoles de police de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest a été exprimée. FRANCOPOPOL offre la possibilité aux organisations africaines qui le désirent d'adhérer au réseau et de participer au projet-pilote d'implantation du Carrefour FRANCOPOPOL de l'information et du savoir.



Atelier de réflexion portant sur le partage documentaire

Les thèmes d'intérêt pour les échanges d'expertise sont principalement :

- La recherche de modèles de planification de la formation initiale et continue;
- Les programmes de cours sur les droits humains et les modules spécifiques sur le droit des enfants;
- Les modèles de pédagogie en management, la gestion d'un internat, la gestion des formateurs, les systèmes d'évaluation des formateurs et des apprenants;
- La déontologie policière, les techniques d'enquêtes, le maintien de l'ordre.
- Etc.



Le développement du portail

Conscient de la richesse de la diversité culturelle en matière de formation policière, FRANCOPOPOL cherche à intégrer des

membres de toutes les régions francophones du monde. Nous souhaitons, par l'entremise de projets de développement technologique, accroître les échanges virtuels, les activités de recherche et de veille et la collaboration entre les membres. La première phase concerne principalement le développement du CFIS, lieu virtuel de partage et d'échange des connaissances. Voici les actions qui ont été complétées entre septembre et décembre 2009 :

- Tenue d'une réunion sur le CFIS à Ouagadougou au Burkina Faso afin d'évaluer la faisabilité technologique de partage et d'échanges avec la plate-forme;
- Achat de matériel informatique en Afrique afin de permettre la participation au projet-pilote du CFIS;
- Développement d'une structure préliminaire d'un thésaurus FRANCOPOPOL de termes professionnels et techniques utilisés dans le milieu policier francophone afin d'augmenter l'efficacité de la recherche par mots-clés dans la plate-forme;
- Organisation d'une vidéoconférence entre Nicolet, Montréal et Ouagadougou afin d'évaluer la faisabilité d'utiliser cette technologie pour la formation des partenaires lors du projet-pilote;
- Développement du portail en fonction, entre autres, des besoins des partenaires du Sud en y ajoutant :
 - ▶ **L'intégration de vidéos en mode « streaming »** dans le portail afin de permettre une lecture plus rapide pour les membres n'ayant pas une connexion haute-vitesse ;
 - ▶ **Augmentation du niveau de sécurité du portail** en le transformant en mode HTTPS et en transférant le site FRANCOPOPOL sur un serveur sécurisé ;
 - ▶ Une **personnalisation aux couleurs de FRANCOPOPOL** et une **adaptation des menus** selon les besoins des membres ;
 - ▶ **Formation de la cyberthécaire du CFIS** en matière de droits d'auteurs à l'international ;
 - ▶ **Formation de personnel** sur un logiciel de gestion des contenus pour le site Internet FRANCOPOPOL.org ;
 - ▶ **Achats de logiciels de soutien** à la plate-forme CFIS et au site Internet FRANCOPOPOL ;
 - ▶ **Mise à niveau du site FRANCOPOPOL** afin de permettre l'**inscription** des partenaires internationaux **en ligne**.

Le projet-pilote de mise en oeuvre

FRANCOPOPOL a le plaisir de vous offrir une plateforme de partage documentaire accessible en ligne. Si vous souhaitez participer à l'implantation du CFIS au sein de votre organisation, voici des informations concernant le projet-pilote. Le projet s'adresse principalement aux documentalistes et responsables de centres de documentation. Le projet vise à s'assurer que toutes les organisations membres du réseau pourront alimenter la bibliothèque virtuelle sans difficulté. Les délégués en collaboration avec les documentalistes devront (selon le cas) faire appel aux experts de contenu pour la sélection des documents et l'autorisation de leur diffusion. Pour ce projet-pilote, nous avons retenu une thématique pour la sélection des documents : « l'intervention policière face aux violences familiales ». Une formation en web-conférence sera offerte au printemps 2010 pour que les documentalistes puissent intégrer leurs documents de façon autonome. Une formation à l'utilisation et à la recherche sur la plate-forme sera offerte. Un guide de l'utilisateur est aussi disponible en ligne.



Les mémoires des élèves de l'école nationale de Ouagadougou

Colloque: la formation et les pratiques policières en matière de droits de l'enfant

Le milieu policier est interpellé quant au respect des droits des enfants victimes et témoins d'actes criminels. L'École nationale de police de Ouagadougou, sous la direction de M. Paul Sondo, a organisé un colloque international sous l'égide de FRANCOPOL portant sur la formation et les pratiques policières en matière de droits de l'enfant. Cet évènement, soutenu par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), a réuni des délégations africaines du milieu policier tel que les représentants de services de police, d'écoles de police et des brigades des mineurs, des représentants du milieu universitaire, de la société civile ainsi que des organisations non-gouvernementales.

Présenté sous la forme de communications et d'ateliers, le colloque a permis aux participants d'identifier les pratiques constitutives de violations de droits de l'enfant dans les services de sécurité publique, de déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant à l'aide de cas pratiques et de discuter des moyens d'améliorer la formation offerte aux policiers.

La cérémonie d'ouverture a été placée sous le patronage de Monsieur le Ministre de la Sécurité accompagné de Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux et de son Excellence Monsieur l'ambassadeur du Canada au Burkina Faso. Le Commissaire Divisionnaire Lazare Tarpaga, Président du comité d'organisation, a présenté un mot de bienvenue, puis se sont succédés M. Pierre Saint-Antoine et Monsieur Konaté Dramane, représentant respectivement FRANCOPOL et l'Organisation internationale de la Francophonie.

Les communications ont porté sur les conventions internationales et la législation nationale, l'analyse de situations d'enfants victimes ou témoins de violations des droits et l'expérience de la police en matière de droits des enfants. Les directeurs d'écoles de police ont eu l'opportunité de présenter l'état de la situation quant à l'enseignement offert aux policiers sur ce thème. Après chacune des communications, des échanges nourris ont permis aux participants d'approfondir davantage les notions essentielles sur l'enfant, ses intérêts supérieurs et les violations des droits de l'enfant par les services chargés de la sécurité.

Le premier atelier a été animé par le Bureau international du droit des enfants. Les travaux en groupes se sont déroulés sur des cas pratiques démontrant d'une part les violations des droits de l'enfant par les fonctionnaires chargés de l'application des lois et d'autre part les violations dues aux facteurs économiques et socioculturels. Les différentes



Principaux constats

Les participants ont établi l'état des lieux de la formation offerte dans les écoles de police. Il s'avère difficile d'adapter les procédures internes régissant la pratique policière avec les législations applicables et les notions de droits des enfants. Au titre de l'amélioration de la formation, les participants ont notamment préconisé l'harmonisation de modules de formation, la mise à disposition des supports pédagogiques et l'établissement de partenariat avec les structures intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance.

restitutions en plénière ont permis aux participants de relever les violations des droits de l'enfant et de déceler les pratiques policières susceptibles de violer ces droits. Les débats à la suite des restitutions ont permis aux participants d'échanger sur les procédures à suivre pour la mise en œuvre effective des termes de la CDE en prenant en compte les règles de Beijing, de la Havane et de Ryad qui donnent des précisions sur les procédures judiciaires applicables aux mineurs. Enfin, le second atelier a porté sur le thème « Amélioration de la formation policière en matière de droits de l'enfant : contours et plan d'action ». Il s'agissait pour les participants de structurer leurs réflexions sur les propositions en vue de l'amélioration de la formation dans ce domaine, les objectifs poursuivis par la formation, les contours d'un plan d'action et les mécanismes de suivi et d'évaluation.



Perspectives

Le colloque a permis de dégager des perspectives d'action visant l'approfondissement des modules de formation et une meilleure connaissance des normes ayant un impact sur les procédures lors d'opérations policières. FRANCOPOL souhaite poursuivre les initiatives sur ce thème avec les divers intervenants et collaborateurs.

Séminaire de Tunis

Dans le cadre de la célébration du 20ème anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, la Tunisie a organisé en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie, un séminaire international visant à renforcer la coopération internationale dans ce domaine. Des représentants des 15 réseaux institutionnels de la Francophonie, dont FRANCOPOL, étaient présents à ce séminaire pour faire état du bilan des activités en matière de droits des enfants. Les constats relatifs au colloque de Ouagadougou ont été présentés par FRANCOPOL.

Conférence FRANCOPOL Canada: la prestation de services policiers dans une société multiculturelle : réflexion et échanges

L'événement s'est déroulé à Ottawa du 13 au 15 octobre au rythme d'un dialogue percutant réunissant d'un côté des experts possédant une connaissance de première main sur le sujet du jour, et de l'autre, des participants représentant plusieurs organisations policières et institutions des paliers municipal, provincial, national et international. De plus, FRANCOPOL a innové en invitant pour la première fois deux conférenciers internationaux à livrer leur prestation via le système de conférence en ligne.

Dans le cadre de plénières, d'ateliers et de panels, les sujets abordés ont été le profilage racial, les différences intergénérationnelles et culturelles, les tendances démographiques et les stratégies de rapprochement avec les communautés. Des experts et praticiens provenant des milieux policiers et universitaires et des représentants des communautés ethnoculturelles ont partagé différentes perspectives, les approches novatrices, les succès et les leçons apprises face au défi de promouvoir la sécurité pour tous dans une société multiculturelle.

« Nous avons confiance que cette nouvelle collaboration en français viendra appuyer nos efforts à l'avancement continue de la profession policière. L'événement a suscité l'intérêt de plusieurs organisations, affirme avec enthousiasme l'inspecteur Raymond Duquette. « D'ailleurs, plusieurs délégués nous ont fait part de leur intention de promouvoir FRANCOPOL Canada au sein de leur organisation respective. Certains ont même l'intention de piloter des événements sous la bannière FRANCOPOL. »

Les objectifs de FRANCOPOL Canada pour 2010 sont d'élargir le réseau canadien et de tenir un plus grand nombre d'activités locales et régionales. On espère par ces événements augmenter les possibilités d'échange pour discuter de problématiques communes, de stratégies et de moyens par lesquels les organisations pourront améliorer leurs méthodes de formation et techniques d'apprentissage.



Les présentations de la Conférence Canada sont disponibles sur le Carrefour FRANCOPOL de l'Information et du Savoir à www.francopol.org. Pour de plus amples renseignements sur les programmes du Collège canadien de police, visitez www.cpc-ccp.gc.ca.

Dans le cadre d'allocutions, des dirigeants des quatre organisations fondatrices canadiennes de FRANCOPOL ont parlé de l'impact positif du réseau.

Terry Gibbon • Directeur général intérimaire du Collège canadien de police :

« Nous sommes heureux d'être l'hôte de cette première conférence nationale sous la bannière de FRANCOPOL Canada. Cet événement souligne un dialogue opportun et une autre excellente occasion de collaboration entre nos organisations respectives. »

Alain Tousignant • Directeur général du secteur Apprentissage et perfectionnement de la Gendarmerie royale du Canada et vice-président de FRANCOPOL Amériques :

« L'engagement de la GRC envers les collectivités repose sur le partenariat et la consultation, la solution conjointe des problèmes et l'utilisation efficace et efficiente des ressources. Les bénéfices potentiels et les occasions de collaboration à acquérir à travers la participation au réseau FRANCOPOL et plus particulièrement aux initiatives qu'il soutient ne peuvent que conduire à des services policiers plus efficaces dans nos communautés respectives. » « Cela permettra d'avoir accès à des échanges enrichissants dans le cadre de nos activités. »

Richard Deschesnes • Directeur de la Sûreté du Québec et président du Conseil des sages de FRANCOPOL :

« Je suis particulièrement satisfait de constater que FRANCOPOL nous permet non seulement d'accroître notre collaboration avec nos partenaires internationaux, mais également entre Canadiens. »

Michel Beaudoin • Directeur de l'École nationale de police du Québec, et membre du Conseil des sages de FRANCOPOL :

« L'accroissement de nos activités de partage et d'échange entre Canadiens et sur le plan international nous permettra de mieux servir nos concitoyens en mettant à la disposition de nos policiers des activités de formation de première ligne à la fine pointe, et ce, grâce à ce partenariat. »

Rencontre FRANCOPOL sur les meilleures pratiques en sécurité routière



Les récipiendaires québécois du prix reconnaissance de la Société d'assurance automobile du Québec se sont rendus en France et en Belgique pour effectuer une mission de coopération technique en sécurité routière. C'est dans ce cadre que FRANCOPOL a organisé des rencontres les 17, 19 et 20 novembre 2009 portant sur les enjeux québécois, français et belges en matière de sécurité routière.

En France, cette activité s'est déroulée à la Délégation générale du Québec sous forme de « Regards croisés » sur les initiatives françaises et québécoises :

Les initiatives québécoises :

M. Harbour, président et chef de la direction de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), a présenté les grandes lignes de la politique québécoise en matière de sécurité routière. Puis, l'agente Boulanger, du Service de police de la Ville de Sherbrooke, a présenté le projet « Bon pied, bon œil » qui vise les comportements chez les usagers de la route qu'ils soient piétons ou conducteurs afin de diminuer les risques d'accident impliquant des piétons. L'agent Fortier, du Service de police de la Ville de Montréal, a présenté la nouvelle norme de formation des agents motards et les principes de conduite

préventive. L'inspecteur Caron, de la Sûreté du Québec et M. St-Laurent du Service de police de l'agglomération de Longueuil ont présenté l'outil de gestion « OPS FREINS » qui vise à assurer une meilleure visibilité policière et une meilleure sécurité sur le réseau routier et autoroutier de la Montérégie, particulièrement aux endroits de grande affluence et accidentogènes.

Les initiatives françaises :

Le colonel Fontenaille, de la Gendarmerie nationale a présenté la technologie L2V, un nouveau système de lecture automatisée des plaques d'immatriculation, de vidéoprotection et de verbalisation assistée par vidéo. Le Contrôleur général Paquette a présenté le « Grand chantier présidentiel » de 2002 lié à la sécurité routière et quelques mesures préventives mises en place par la Préfecture de police de Paris. Le commissaire Barthélemy a, quant à lui, présenté les enjeux de sécurité touchant les cyclomoteurs dans l'agglomération parisienne. L'intervention du commandant Baran, de la Compagnie Républicaine de Sécurité Autoroutière, a porté sur les problématiques de sécurité routière des autoroutes urbaines et les actions de prévention et de répression des comportements dangereux mises en place par les CRS sur le réseau autoroutier.

En Belgique, deux journées de réflexion sur le thème de la sécurité routière ont été organisées. Ces journées furent présidées par le Commissaire général de la police fédérale belge et membre du Conseil des sages de FRANCOPOL, M. Fernand Koekelberg.

Mme Canel a d'abord présenté les objectifs en matière de transport de la Commission européenne, suivi par M. Decuyper, concernant les objectifs de la Belgique en matière de sécurité routière. Après l'exposé des initiatives québécoises, M. Yansenne de la zone de police Schaerbeek/St-Josse/Evere et M. Jonniaux de la police fédérale de la route ont discuté de la traduction opérationnelle au niveau de la police intégrée des objectifs fixés par les autorités en matière de sécurité routière. M. Michaux, de la zone de police Schaerbeek/St-Josse/Evere a ensuite présenté la manière dont une zone de police en milieu urbain s'inscrit dans les objectifs de sécurité routière fixés par les autorités fédérales et locales. M. Crispel, de la zone de police de Sint-Pieters-Leeuw a présenté l'approche de la sécurité routière dans une zone de police en milieu semi-rural et le lien entre sécurité routière et développement durable. Enfin, M. Ricour, du service Développement de la politique de la police fédérale a présenté TTSPOL, un exemple de collaboration entre les services de police de l'Union européenne en matière de sécurité routière.



(En avant plan) : Jean Audette, Directeur général adjoint de la Sûreté du Québec et John Harbour, Président de la Société de l'assurance automobile du Québec

Une formation FRANCOPOL offerte en République centrafricaine

FRANCOPOL a été interpellé pour mettre à disposition deux experts relevant de ses organisations membres pour former vingt policiers centrafricains, afin qu'ils puissent constituer l'équipe pédagogique de la future école de police de RCA dont la réhabilitation/construction s'étalera sur les deux prochaines années. Un expert québécois, M. Brien et une experte française, Mme Colomb, se sont rendus à Bangui du 1er au 8 octobre 2009 pour offrir une formation en pédagogie. Cette initiative a été proposée par le ministère des Affaires étrangères Allemand, dont l'exécution est confiée à la GTZ, l'organisme gouvernemental de coopération allemand.





Monaco : La direction de la Sûreté publique

À Monaco, État de droit, SAS le Prince Souverain a confié à sa Police le soin d'en garantir le bon exercice.

Les missions assignées à la Sûreté publique de Monaco

La sécurité des institutions, des personnes et des biens

La Division de police urbaine (DPU) est le fer de lance de la Sûreté publique monégasque dans la lutte contre la petite et la moyenne délinquance. Elle constitue le principal instrument de prévention des délits et est engagée en première ligne dans le maintien de l'ordre public et dans la lutte contre l'insécurité routière. Elle assure en moyenne 380 services d'ordre par an, à l'occasion d'événements culturels et sportifs - Grands Prix automobiles, matches de football et grand départ du Tour de France 2009 - avec un soutien ponctuel des CRS français.

La Section des informations générales, des études et du renseignement (SIGER) assure la sécurité intérieure du territoire et participe à la défense des intérêts fondamentaux de l'État. Les actions d'intelligence économique sont menées quant à elles par le conseiller technique de la Sûreté publique auprès des sociétés monégasques.

Le Groupe de sécurité de la Famille Souveraine est chargé de la protection rapprochée des Membres de la Famille de SAS le Prince Souverain ainsi que des Hautes personnalités étrangères qu'il convie sur son territoire.

La maîtrise des flux migratoires et la lutte contre le travail clandestin

La Division de police maritime et aéroportuaire (DPMA) veille au respect des prescriptions des accords de Schengen relativement à la circulation transfrontière maritime et aérienne en procédant, conjointement avec les services de la Police nationale française, à des contrôles aux points de passage autorisés. La Division de police administrative (DPA), s'emploie à lutter contre le séjour irrégulier et contre le travail clandestin.

La lutte contre la criminalité organisée

La lutte contre la criminalité organisée est dévolue prioritairement à la Division de police judiciaire (DPJ) qui dispose d'une unité de liaison opérationnelle, d'un bureau central national de l'POIPC – Interpol, d'une brigade dédiée exclusivement à l'exécution des commissions

rogatoires internationales (73 en 2009) et aux enquêtes économiques et financières, ainsi que d'une unité de lutte contre la pédocriminalité.

Par ailleurs, un officier de liaison de la Police nationale française est temporairement mis à la disposition de la Sûreté publique de manière à permettre la consultation de l'architecture informatique « CHEOPS », portant sur l'échange des données nominatives entre la France et Monaco, conformément aux dispositions du droit français.

La Division de l'administration et de la formation (DAF) assure les fonctions d'administration, de gestion et de contrôle de la Sûreté publique.

Les forces vives

À Monaco, le ratio policier-habitant est de 1 pour 70. L'effectif policier total est de 519. La part de l'effectif féminin est de 9,5 %. Plus de 90 % de l'effectif est de nationalité française (Nota. Les Français sont les seuls étrangers à pouvoir postuler aux emplois de policiers à Monaco).

Les effectifs comprennent :

- 6 membres de l'État-major,
- 370 fonctionnaires de police en tenue d'uniforme, dont 14 femmes,
- 93 officiers-inspecteurs (en civil), dont 15 femmes,
- 50 employés administratifs, dont 18 femmes.



Les moyens

Chaque année, la Direction de la Sûreté publique dispose d'un budget de 2.390.000 euros. La Sûreté publique dispose d'un parc roulant et flottant composé de 42 deux-roues, de 36 automobiles et de 3 embarcations dédiées à la surveillance des eaux territoriales et à la recherche et au sauvetage en mer sous la direction du CROSSMED La Garde.

En 2009, elle s'est dotée d'outils de communication modernes, en adoptant un système de radiocommunications numérique à ressources partagées (Trunk). Cette architecture offre une interopérabilité des moyens radios entre les différents acteurs de la sécurité en Principauté (Sûreté publique, Carabiniers du Prince et Sapeurs-Pompiers) et, le cas échéant, avec leurs homologues français.

La modernisation du réseau radio s'est accompagnée de l'exploitation plus efficiente de la télésurveillance urbaine grâce à l'opérationnalisation du concept de la télésurveillance « intelligente » DAI, détection automatique d'incidents; identification automatique de plaques d'immatriculation. La Principauté de Monaco dispose de 420 caméras de télésurveillance urbaine.

Le Poste de commandement technique et opérationnel a été réaménagé en un Centre d'information et de commandement (CIC) doté des outils technologiques derniers cris, en particulier par la mise en place d'un « mur d'images ».

Les perspectives

Dans le cadre de la modernisation de l'Administration monégasque, l'accueil du public était l'une des priorités. En 2009, la Sûreté publique s'est dotée d'un vaste espace destiné à accueillir les usagers et à accompagner les victimes, en conciliant les exigences de sécurité, de confidentialité et de services aux citoyens. Enfin, des études sont menées en vue :

- de renforcer la coopération policière franco-monégasque transfrontalière au moyen de l'extension du droit de poursuite transfrontalière et de la création d'un droit d'observation transfrontalière.

- de signer des accords internationaux, bilatéraux ou multilatéraux, pour permettre à Monaco de pouvoir bénéficier de l'accès à des fichiers européens, dont le SIS - Système d'information Schengen. Ce fichier est déjà alimenté par treize des pays constituant l'Espace Schengen. En outre, il sera connecté aux fichiers nationaux de neuf des dix nouveaux États membres de l'Union européenne (Chypre y sera reliée plus tard.)

Police, organisation apprenante

Dix ans après la réforme des services de police belges, qui a conduit à la mise en place d'une nouvelle structure de « service de police intégré, structuré à deux niveaux », les dirigeants de la police et les autorités ont pris la décision de lancer un vaste projet de rénovation et d'amélioration des formations policières. Ce projet, baptisé « La police, une organisation apprenante » poursuit en fait deux objectifs principaux, tous deux fondés sur les principes de l'« Organisation apprenante » tels que définis par Peter SENGE (*).

Le premier objectif concerne l'enseignement policier dans son ensemble et s'inscrit dans les principes du système européen d'enseignement supérieur (déclaration de Bologne), complété par celle du processus de Copenhague en matière d'enseignement et de formation professionnelle. A terme, les cycles de formation de base (initiale) des différents niveaux de cadres policiers (agent, inspecteur, inspecteur principal et commissaire) devront s'inscrire dans une perspective intégrée et alignée sur les 8 niveaux du « cadre européen des qualifications pour un apprentissage tout au long de la vie ».

Cette évolution des formations policières, qui prendra également en compte la possibilité de procéder à leur accréditation formelle, doit entre autres passer par la mise en place d'une démarche « qualité », basée sur les « Standards et lignes directrices pour l'assurance qualité

de l'enseignement supérieur dans l'espace européen », et tels qu'ils ont été intégrés dans le système de veille de qualité de la communauté flamande et de la communauté française de Belgique. Cette démarche passe par une phase d'auto-évaluation (qui aura lieu en 2010 au sein de chaque école de police), et est suivie par une phase de visites par une commission d'experts indépendants (qui se



ORGANISATION APPRENANTE

déroulera en 2011).

Ce premier objectif couvrira également des développements au profit de la formation des responsables policiers du cadre d'officiers supérieurs en exercice, pour les officiers supérieurs en devenir et les membres du cadre administratif de niveau supérieur. Les formations fonctionnelles et continuées feront également l'objet d'un monitoring et d'une optimisation afin de s'aligner sur une vision moderne du management des compétences

de la police intégrée, qui crée un cadre favorable au développement des compétences professionnelles et à l'apprentissage permanent. Cela supposera l'implantation d'une politique de gestion des collaborateurs basée sur les compétences, la mise en place d'un nouveau concept de gestion des connaissances, ainsi qu'un alignement cohérent des processus de gestion des carrières (recrutement-sélection-formation et mobilité).

Ces deux objectifs sont développés au sein d'équipes de projet rassemblant des membres des deux composantes de la police intégrée (police fédérale et police locale). La direction globale du projet est assurée par une équipe composée du Prof. Dr Sofie De Kimpe (Professeure à la VUB (Vrije Universiteit van Brussel)), du Commissaire divisionnaire Guy Marchal (coordinateur à la stratégie Ressources Humaines de la Police Fédérale) et du Commissaire divisionnaire Marc Snels (Chef de corps de la zone de police locale « Noorderkempen »). Un Comité directeur valide les orientations stratégiques du projet et en assure le suivi général. Il est composé de représentants des autorités fédérales, communautaires, provinciales et communales, ainsi que de représentants de la magistrature, du monde académique et des écoles de police. Notons à cet égard que les écoles de police belges sont représentées par Thierry Dierick, vice-président Europe du réseau FRANCOPOL.

Le projet a officiellement été lancé lors de la première réunion du Comité directeur qui s'est tenue le 13 novembre 2009 dans l'enceinte prestigieuse du Sénat. Au cours de cette réunion, rehaussée de la présence des ministres de l'Intérieur et de la Justice, une charte de l'« Organisation apprenante » a été signée par les autorités qui ont commandité le projet.

(*) SENGE Peter, La cinquième discipline, Paris, Ed. First, 1991



Les signataires de la charte

(Debout, de gauche à droite) : le Ministre de la Justice (S. De Clerck), le Commissaire Général de la police fédérale (F. Koekelberg), la Ministre de l'Intérieur (A. Turtelboom) et le président de la Commission permanente de la police locale (D. Van Nuffel)

(Assis, de gauche à droite) : le Directeur général de l'appui et de la gestion (JM Van Branteghem) et le président du Conseil fédéral de police (W. Bruggeman)

Le second objectif, quant à lui, suppose le développement d'une nouvelle vision en matière de Ressources Humaines au sein

Le team de management du projet

(De gauche à droite) : Guy Marchal, Sofie De Kimpe et Marc Snels



Activités à venir

Mars 2010

Conférence de la Sûreté du Québec sur le crime organisé à Paris (France) • 11 mars 2010

Avril 2010

Colloque sur la cybercriminalité à Boucherville (Québec) • 28 et 29 avril 2010



Les 28 et 29 avril 2010 se tiendra le Colloque sur la cybercriminalité sous le thème «Cybercriminels sur la toile francophone». Cet événement très attendu se tiendra au centre de congrès de l'hôtel Mortagne dans la ville de Boucherville, province de Québec (Canada).

Le Colloque FRANCOPOP sur la cybercriminalité propose plus d'une trentaine d'ateliers et conférences, de quoi répondre à tous les besoins d'information des divers spécialistes en cybercrime.

Les cybercriminels, notamment en matière d'exploitation sexuelle d'enfants commise sur le réseau Internet, voient leur potentiel de réussite augmenter de manière substantielle s'ils s'adressent à des cibles parlant leur langage. Les criminels sont de plus en plus organisés, plus habiles et à l'affût des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC). Qui plus est, les crimes technologiques et informatiques, voire les criminels qui les commettent, sont de plus en plus nombreux. Les forces de l'ordre doivent échanger sur les moyens de mettre un frein à ce fléau, et ce, en tenant compte du caractère international du réseau internet. FRANCOPOP évalue l'opportunité de créer un groupe de travail sur la cybercriminalité. Ce groupe de travail serait composé d'une douzaine de membres de services policiers francophones spécialisés dans la lutte contre la cybercriminalité.

Inscription et information disponible sur le site internet : www.francopol.org

Mai 2010

Participation à la journée sur l'excellence dans la fonction de police à Namur (Belgique) • 19 mai 2010

Mention d'excellence pour FRANCOPOP

Les Prix d'excellence de l'administration publique québécoise sont une initiative de l'Institut d'administration publique de Québec.

Le prix « rayonnement international » est décerné chaque année à une organisation publique ayant conçu un projet qui lui assure un rayonnement international. Parrainé par le ministère des Relations internationales, il vise à reconnaître tout projet qui contribue à accroître la pratique et la culture internationale au Québec. La Sûreté du Québec et l'École nationale de police du Québec ont conjointement soumis la candidature de FRANCOPOP qui a reçu la mention d'excellence dans cette catégorie lors d'un gala qui s'est



tenu à Québec le 18 novembre 2009. Une courte vidéo de présentation du réseau créée dans le cadre de ce concours est disponible sur le CFIS.

Michel Beaudoin, Directeur général de l'École nationale de police du Québec, Richard Deschesnes, Directeur général de la Sûreté du Québec et François Charpentier, Directeur général adjoint de la Sûreté du Québec, entourés de l'équipe de FRANCOPOP du Québec.

Devenez membre

Pour devenir membre, il suffit de compléter la demande d'adhésion disponible sur le site Internet de FRANCOPOP. Les services publics et écoles publiques de police peuvent être admis comme membres votants, alors que les membres associés regroupent les établissements d'enseignement, centres ou institutions de recherche, réseaux institutionnels, associations, ministères et organismes publics. Les chercheurs, les professeurs du milieu universitaire, criminologues ou autres experts reconnus dont l'organisation d'appartenance n'est pas inscrite en tant que membre associé peuvent être admis en tant que membres individuels. En plus de pouvoir s'inscrire à toutes les activités, le personnel désigné d'une organisation membre obtient un identifiant et mot de passe pour naviguer sur la plate-forme de collaboration en ligne (CFIS). Pour les institutions souhaitant participer à quelques activités sans avoir accès à la plate-forme en ligne, une catégorie de membres observateurs est également disponible.

Joignez-vous au réseau!

Siège de FRANCOPOP

1701, rue Parthenais, local E.S.43
Montréal (Québec) H2K 3S7
Canada
Tél. : (514) 596-3220
Fax.: (514) 590-6885
francopol@francopol.org
www.francopol.org

Comité de rédaction

Éditeur en chef : Émile Pérez, Police nationale française
Directeur de publication : Claude Levac, Sûreté du Québec
Rédactrice en chef : Renée-Maude Lebrun, Sûreté du Québec
Conception : Barbara Maton, Institut Provincial de Formation du Hainaut

Pour obtenir une version électronique du bulletin Fr@ncopol ou pour nous transmettre vos initiatives, vos actions, vos réalisations et adresser vos propositions de textes et photos, veuillez vous adresser à francopol@surete.qc.ca